



## Délibération n° 19/ 2021

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)

L'an deux mille vingt et un, le sept Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

#### Etaient présents :

M. BIEGEL Julien, Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, M. GIL Michaël, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, Mme LACUBE Danièle, Mme MARCILLAC Monique, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia, Mme ZONCA Jeanne.

#### Absents excusés :

M. ARCAY Martin, M. BARDIN Olivier (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à M. GRILL Christophe), M. MATTERA Patrick (pouvoir à Mme LACUBE Danièle), M. SABLOS Gérard (pouvoir à M. BIEGEL Julien)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **Conseil Municipal – Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission**

*Madame Michelle CASSAR, Maire de Pignan, expose au conseil municipal :*

Madame le Maire informe le Conseil que Madame Jasmine DE BLOCK élue sur la liste « « Pignan 2020 Plus Fort Ensemble », a présenté par courrier en date 14 juin 2021, reçu en mairie le 16 juin 2021 sa démission de son mandat de conseillère municipale. Monsieur le Préfet de l'Hérault a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Olivier BARDIN est donc appelé à remplacer Madame Jasmine DE BLOCK au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 22 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur Olivier BARDIN est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le conseil Municipal est donc invité à prendre acte de l'installation de Monsieur Olivier BARDIN en qualité de conseiller municipal.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 19/2021**

**Objet : Conseil Municipal – Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseil municipal suite à démission**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021


Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 034-213402027-20210708-DL19\_2021-DE

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 29 juin 2021

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN